



Communauté de Communes du Pays de Mormal

Compte Administratif

2020

Note de synthèse



LA PRESENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET 2020

1. *SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS*
2. *ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE 2020*
3. *BUDGET ANNEXE ZAC DE WARGNIES LE GRAND*

1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS ET ACTIONS MENEES

L'exécution budgétaire de l'exercice 2020 est caractérisée par les éléments suivants :

- **L'Épargne Brute :**

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement, s'élève à 3,34 M€. Cet excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet à la CCPM :

- ❖ De faire face au remboursement de la dette en capital.
- ❖ De participer au financement des investissements réalisés.

On notera en complément, que le taux d'épargne brute, résultant du rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 14,87%.

	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	22 770 685,16 €	22 485 301,97 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 066 246,57 €	19 141 310,10 €
Épargne Brute	3 704 438,59 €	3 343 991,87 €

- **L'Épargne nette :**

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Ainsi, elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement de capital de la dette, pour financer les dépenses d'équipements.

Pour l'exercice de 2020, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à 990 k€. Le taux d'épargne nette qui correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement est égal à 10.46%.

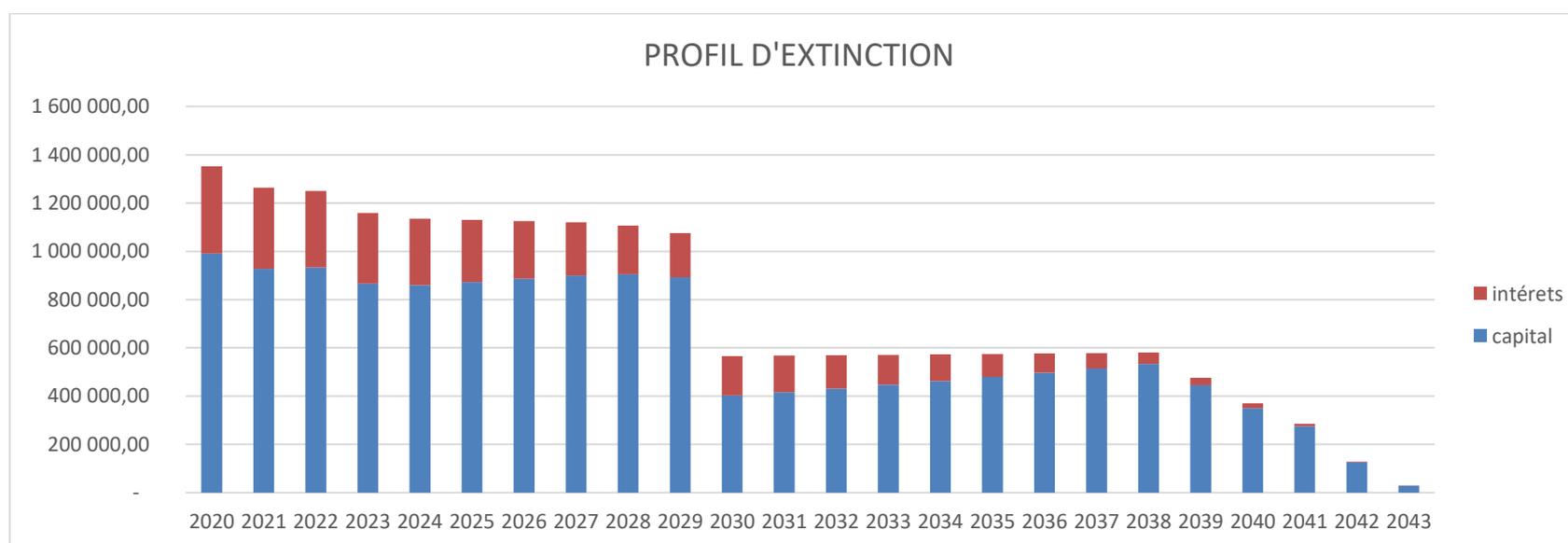
	2019	2020
Épargne Brute	3 704 438,59 €	3 343 991,87 €
- remboursement du capital	976 196,62 €	990 076,23 €
Épargne nette	2 728 241,97 €	2 353 915,64 €

- **La capacité de désendettement :**

Ce ratio théorique permet de mesurer la solvabilité d'une collectivité, il correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

	2019	2020
Encours de la dette	14 438 212,49	13 448 136,26
/ Épargne brute	3 704 438,59	3 343 991,87
Capacité de désendettement	3,9	4,0

En supposant que la communauté de communes consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait de 4 années. Même si ce ratio doit être mis en perspective, il est important de rappeler que le seuil critique se situe à hauteur de 11-12ans.



2. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

A. La section de fonctionnement

Il convient au préalable de présenter les soldes suivant concernant la section fonctionnement :

- **Le solde des opérations réelles de fonctionnement : 3,34 M€.**

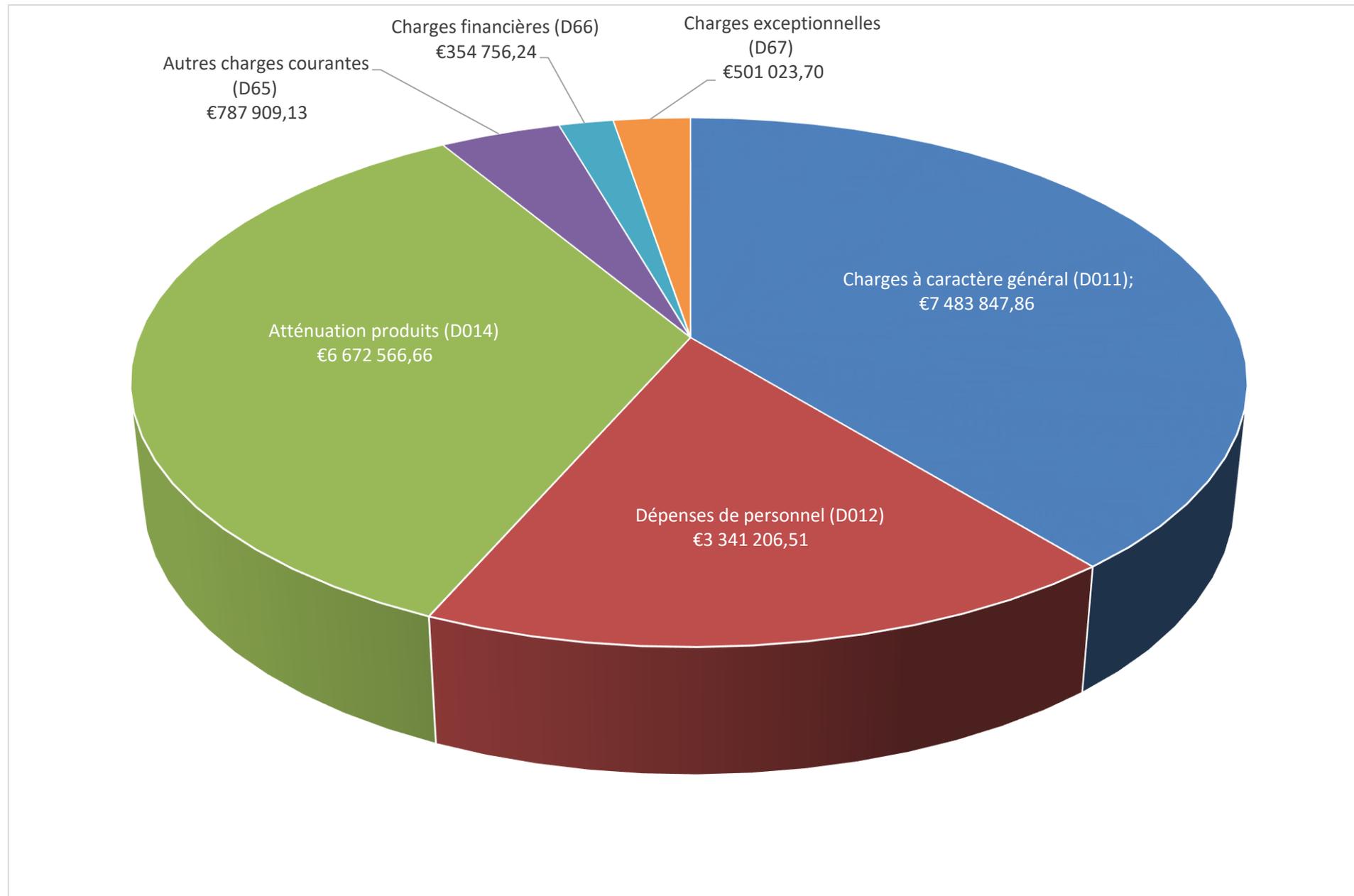
Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 3,34 M€ (épargne brute). Ce montant s'explique par des dépenses qui s'élèvent à hauteur de 19,14 M€ dont 7,48 M€ de charges à caractère général, combiné à des recettes réelles dont le montant est égal à 22,48 M€.

- **Le solde des opérations courante de fonctionnement : 3,68 M€.**

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2020, le solde des opérations courantes s'élève à 3,68 M€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
recettes de gestion courante	19 580 897,71	20 198 049,76	20 627 600,17	20 548 548,70	22 298 815,58	21 966 699,18
dépenses de gestion courante	17 746 891,21	17 248 894,01	17 644 376,98	18 323 826,43	18 595 144,14	18 285 530,16
Solde des opérations courantes	1 834 006,50 €	2 949 155,75 €	2 983 223,19	2 224 722,27	3 703 671,44 €	3 681 169,02

Les dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2020



Le **chapitre 011 « Charges à caractère général »** représente près de 40% des dépenses réelles de fonctionnement. Nous constatons une baisse sensible des ces charges au cours de l'année 2020 (-4,5%) car des secteurs comme les ALSH, les séjours, ou la culture ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Le poste « éclairage public » diminue également de près de 70 k€ par rapport à N-1. Il faut noter que ce chapitre comprend principalement les dépenses liées aux contrats de collecte des ordures ménagères et des déchetteries (5 310 k€). Malgré une baisse du coût de traitement des déchets, il faut souligner la hausse importante de l'incinération (+283 k€ par rapport à N-1).

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	7 680 537,75	7 116 324,08	7 232 286,51	7 708 040,02	7 840 235,81	7 483 847,86

Les charges de personnel (montant brut) s'élèvent à 3 341 206,51 € contre 3 342 792,60 € en 2019. Cela représente 17,45 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre est stable par rapport à l'année 2019 malgré des recrutements dans différents services (numérique, développement économique, tourisme). Mais comme indiqué dans le paragraphe précédent, l'activité partielle des ALSH et séjours a engendré une baisse significative d'animateurs pour cette année 2020.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » s'élève à 6 672 567 €. Il comprend les reversements sur le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) ainsi que les attributions de compensation que la CCPM reverse aux communes du territoire. Une ponction sur ces attributions de compensation est effectuée dans le cadre du service commun ADS (autorisation droit du sol). Au 31 décembre 2020, 52 communes étaient adhérentes au service.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 787 909,13 € et comprend l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes ADACI et Réussir en Sambre à l'EPIC Office de tourisme communautaire du Pays de Mormal (244 700 k€). Il comprend également les contributions au Parc Naturel, au SCOT ainsi que les indemnités d'élus. Ce chapitre représente 4,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

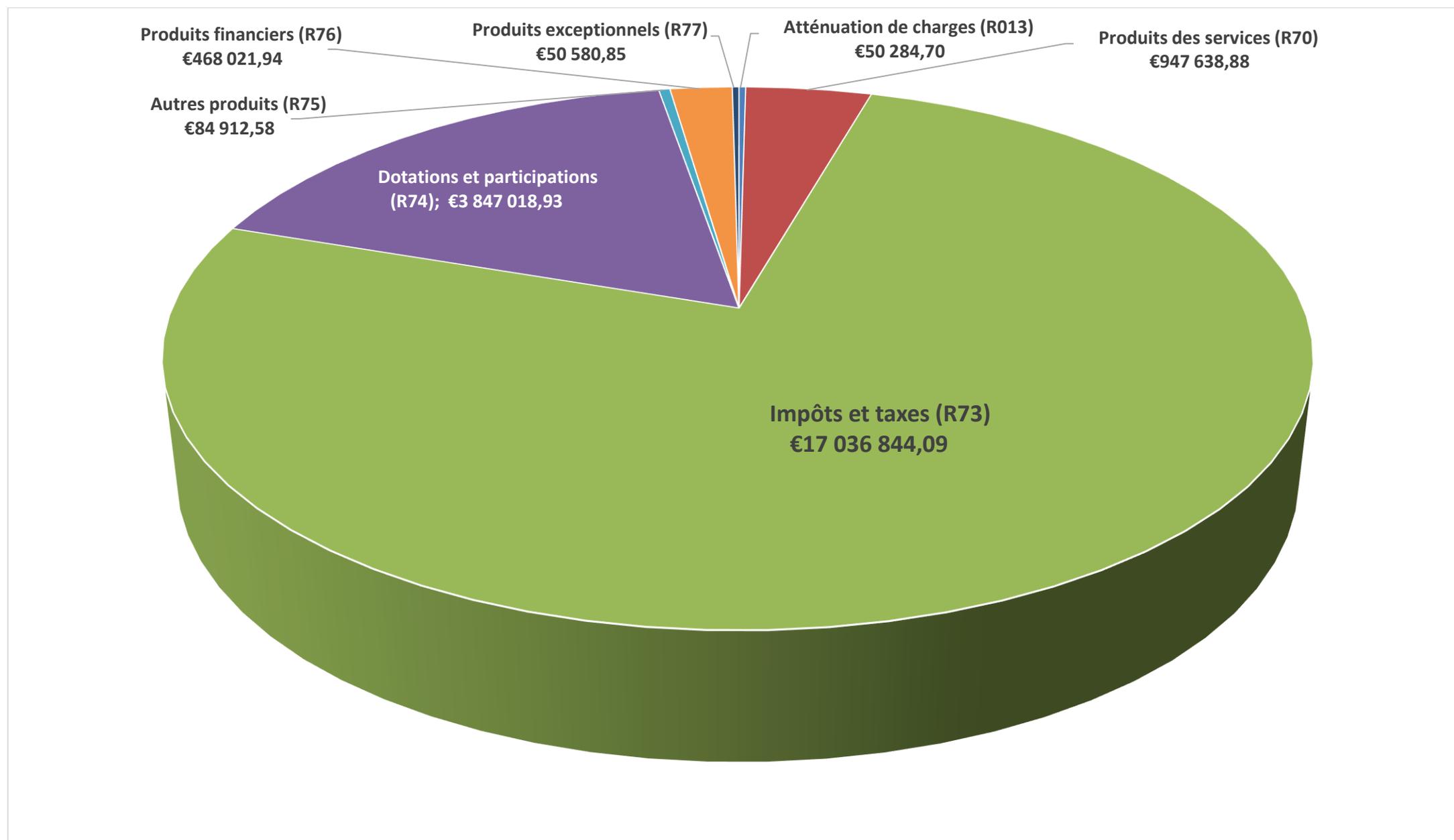
Les « Charges financières » (chapitre 66) s'établissent à 354 756,24 € ; elles comportent les intérêts d'emprunts et les ICNE (intérêts courus non échus).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 501 k€. Il comprend notamment les aides apportées aux entreprises du territoire dans la cadre de la crise du Covid 19. **Sur l'année 2020, près de 440 000 € ont été versés à plus de 300 entreprises du territoire.**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 19 141 310,10 €.

Concernant les opérations d'ordre, le **chapitre 042 « Opé d'ordre de transfert entre section »** s'élève 728 906,02 €. Comme chaque année, le chapitre comprend la dotation aux amortissements des immobilisations pour un montant de 440 k€, ainsi que la dotation aux amortissements des charges financières de 285 k€ correspondant à l'étalement de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé) sur la durée restante de l'emprunt structuré.

Les recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2020



LES RESSOURCES FISCALES (chapitre 73)

>>> Les impôts ménages

Les recettes du chapitre Impôts et taxes s'élèvent à 17 036 844,09 €. Elles sont en augmentation de + 2,45 % soit 400 k€ par rapport à l'année 2019. Elles représentent près de 76 % des recettes de la CC du Pays de Mormal. Cette variation est due à la dynamique des bases mais également à des rôles supplémentaires qui s'élèvent 284 k€ pour cette année 2020.

	Recettes 2016	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019	Recettes 2020
Taxe d'Habitation	5 000 799 €	5 103 974 €	5 173 999 €	5 357 197 €	5 454 893 €
Taxe foncière (bâti)	1 042 557 €	1 079 290 €	1 112 673 €	1 145 040 €	1 171 785 €
Taxe foncière (non bâti)	270 484 €	271 600 €	275 102 €	281 196 €	285 257 €
TEOM	4 065 119 €	4 112 435 €	4 200 720 €	4 320 693 €	4 402 896 €

>>> Les impôts économiques

Il convient de rappeler que la taxe professionnelle est remplacée depuis 2010 par la cotisation économique Territoriale (CET), elle-même composée de deux parts : la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la cotisation sur la Valeur Ajoutée des (CVAE).

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La CFE est due par les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition. La CFE est assise sur la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière et utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité professionnelle au cours de l'année N-2.

	Bases d'imposition CFE	Produit CFE	Variation / N-1
2014	7 000 362	2 057 406 €	
2015	7 216 027	2 120 779 €	+ 3,08%
2016	7 277 883	2 139 032 €	+ 0,86%
2017	7 958 028	2 341 761 €	+ 9,47%
2018	8 745 291	2 570 241 €	+ 9,75%
2019	8 780 550	2 596 674 €	+ 1,02%
2020	8 598 528	2 537 636 €	- 2,27%

Le produit de CFE représente 14,9 % des recettes fiscales de la CC du pays de Mormal. Pour cette année 2020, nous constatons une baisse du produit de 2,27%. Cette diminution résulte uniquement d'un effet base. 1 522 entreprises du territoire ont cotisé à la CFE contre 1 426 en 2019.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

La CVAE est due par les entreprises, ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée, qui réalisent plus de 500 000 € de chiffre d'affaires hors taxe, quel que soit leur statut juridique, leur activité ou leur régime d'imposition.

Le montant de la CVAE est calculé en fonction de la valeur ajoutée produite.

	CVAE
2015	1 078 041 €
2016	1 086 737 €
2017	1 090 784 €
2018	1 077 430 €
2019	1 131 079 €
2020	1 133 262 €

Les Impositions Forfaitaires sur les entreprises de Réseaux (IFER)

En plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) a été instaurée au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Cet impôt concerne certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) qui auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. L'IFER représente moins de 2% des recettes fiscales de la CCPM.

IFER	2020	2019	2018
éoliennes terrestres	124 236	52 990	52 290
production d'électricité photovoltaïque	612	606	598
transformateurs électriques	14 770	14 624	14 436
stations radioélectriques	92 324	80 198	78 581
stations de compression de gaz	109 413	108 330	106 940
canalisations de gaz	41 783	41 422	40 886
produits chimiques	7 060	6 993	6 899
	390 198	305 163	300 630

La **Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)** s'élève à 341 935 € contre 335 371 € pour l'année 2019.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité** : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI.
- **La dotation de compensation** : elle correspond à l'ancienne compensation « part salaires » et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

En 2020, la DGF a augmenté de 1,62 % par rapport à 2019, soit + 39 k€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation d'interco	1 463 383,00 €	1 065 740,00 €	915 945,00 €	831 068,00 €	904 740,00 €	971 501,00 €
<i>Taux d'évolution</i>		-27,17%	-14,06%	-9,27%	8,86%	7,38%
Dotation de compensation	1 658 171,00 €	1 626 084,00 €	1 580 899,00 €	1 547 887,00 €	1 512 346,00 €	1 484 696,00 €
<i>Taux d'évolution</i>		-1,94%	-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%
Total DGF	3 121 554,00 €	2 691 824,00 €	2 496 844,00 €	2 378 955,00 €	2 417 086,00 €	2 456 197,00 €
<i>Taux d'évolution</i>		-13,77%	-7,24%	-4,72%	1,60%	1,62%

Les participations s'élèvent à 715 735,11 €. Il s'agit des subventions relatives aux actions par la CCPM. Les partenaires de la CC du pays de Mormal en matière de recettes de subventions de fonctionnement sont principalement les suivants : le Département du Nord et la CAF.

Enfin les attributions de péréquation et de compensation s'élèvent à 665 696,82 € contre 761 574 € en 2019.

LES PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)

Les **produits des services et du domaine (chapitre 70)** sont en nette baisse et s'établissent à 947 638,88 € contre 1 759 041,37 € en 2019 ; Néanmoins, il faut relativiser cette variation. Il y a l'impact de la crise sanitaire, avec l'absence de recettes pour les séjours d'été et des ALSH des vacances de Pâques 2020. Il y a eu également un décalage dans la comptabilisation des produits du recyclage où des montants importants ont été reportés sur l'exercice 2019.

LES PRODUITS FINANCIERS (CHAPITRE 76)

Comme prévu, la CC du pays de Mormal a perçu le fonds de soutien de l'Etat dans le cadre de la sortie de l'emprunt structuré. La somme s'élève à 468 k€.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAPITRE 77)

Une aide exceptionnelle a été versée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à hauteur de 22 657 € pour la mise en place des ALSH pendant la crise sanitaire.

B. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 832 348,16 €. Il convient d'ajouter à cette section d'investissement, le **remboursement du capital de la dette** qui s'élève pour l'année 2020 à 990 076,23 € soit un total de dépenses réelles qui s'élève à 4 862 500,16€.

Au sujet des dépenses liées aux immobilisations incorporelles, celles-ci comprennent les frais d'urbanisme, les frais d'étude (moulin de Maroilles, plan de gestion de l'Hogneau et affluents) et l'acquisition de logiciels. Les subventions d'équipements versées concernent les aides aux TPE (47,6 k€), le fond de concours aux communes (183 k€) ainsi que la participation dans le cadre du déploiement de la fibre (228,9 k€).

Les immobilisations corporelles et en cours s'élèvent 3 145 k€. Voici une liste des principales dépenses réalisées au cours de l'année 2020 :

- Les travaux de restauration des cours d'eau pour 502 k€ ;
- La poursuite de la Véloroute et la valorisation de la Forêt de Mormal pour 551 k€ ;
- Le nouveau siège de Bavay pour 732 k€ ;
- La fin des travaux sur le village d'artisans de la ZAC de la vallée de l'Aunelle pour la somme de 410 k€ ;
- L'installation d'un système de production et de distribution de chaleur à bois déchiqueté sur le site de Landrecies pour 260 k€ ;
- L'éclairage public pour 200 k€ ;
- La fin des travaux de la voirie Refresco pour 90,5 k€ ;
- Matériel de bureau et informatique à hauteur de 83,9 k€.

Les recettes réelles d'investissements s'élèvent à 1 881 396,52 €. Elles comprennent le FCTVA à hauteur de 1 434 305,75 €. Les subventions d'investissement complètent ces recettes (Agence de l'eau pour l'eau, Département du Nord Région Hauts de France et Etat).

3. Budget Annexe ZAC de Wagnies le Grand

Les travaux d'aménagement des terrains de la ZAC de la Vallée l'Aunelle sont terminés. Au 31/12/2020, Le montant total des dépenses effectuées depuis 2016 s'élève à 1 731 k€ HT. Les prochains mouvements concerneront la vente des terrains.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	47 279,30	105 178,60
	Section d'investissement	47 279,30	136 236,41

Pour 2020, Les dépenses réelles comptabilisées ont été équilibrées en recettes via une subvention exceptionnelle du budget principal à hauteur de 57,9 k€.